

LA QUALITÉ DE L'AIR

> 13 ACTIONS/ 440 K€*

Un certain nombre d'actions du plan climat auront des incidences indirectes sur l'amélioration de la qualité de l'air : le développement des ressources locales a par exemple un effet sur la diminution du trafic routier et des particules générées. Des leviers directs seront également activés pour limiter les rejets nocifs dans l'air dus au chauffage bois, au brûlage des déchets ou encore à la circulation.

AXE 1. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

Participer à la réduction de l'émission de polluants en favorisant le renouvellement des appareils de chauffage par des équipements peu émissifs, en limitant le brûlage des déchets verts, en accompagnant certaines pratiques agricoles.



AXE 2. PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES AUPRÈS DES PARTICULIERS

Réaliser des affichages dynamiques sur la qualité de l'air et inciter les particuliers à limiter l'utilisation de leur véhicule ou à adopter des bonnes pratiques lors des pics de pollution.

Accompagner la mise en place de la circulation différenciée et favoriser l'usage de véhicules non polluants.



AXE 3. S'ADAPTER AUX ÉMISSIONS DE PARTICULES

Identifier les publics sensibles les plus exposés à la pollution de l'air et communiquer sur les mesures à mettre en œuvre pour limiter son impact sur la santé.

